

**DOCUMENT DE
PRÉSENTATION DE LA
POLITIQUE
D'ACCESSIBILITÉ POUR
LES PERSONNES EN
SITUATION DE
HANDICAP (PSH).**



Table des matières

Introduction	3
Principes généraux.....	3
Mise en place de la politique d'accessibilité	3
Détection des besoins.....	3
Accessibilité des supports de formation :.....	3
Adaptation des formations aux besoins spécifiques :	4
Contacts.....	4

Introduction

La M.F.R. de CHARENTAY organise des sessions de formation en présentiel et en alternance de période de présence dans l'établissement et en entreprise.

L'ensemble des formations sont accessibles aux publics en situation de handicap afin de garantir l'égalité des chances et en respectant le principe fondamental de non-discrimination.

Principes généraux

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos formations accessibles à tous les publics et avons mis en place des mesures afin de prendre en compte les besoins particuliers liés au handicap :

- Les formations se déroulent dans des établissements recevant du public (ERP) ;
- Un référent handicap, formé régulièrement, effectue une veille sur le champ du handicap et en tire les enseignements afin d'informer et sensibiliser les équipes pédagogiques sur le sujet ;
- Nous prenons en compte les besoins individuels des personnes et apportons les moyens de compensation nécessaires : matériel, humain, support, temps, évaluations... ;
- Nous informons les apprenants des organismes pouvant accompagner le parcours d'une personne en situation de handicap.

Mise en place de la politique d'accessibilité

Détection des besoins

Au moment des rendez-vous d'inscription nous détectons des besoins éventuels et récupérons les notifications antérieures : MDPH, bilan orthophonie, ...

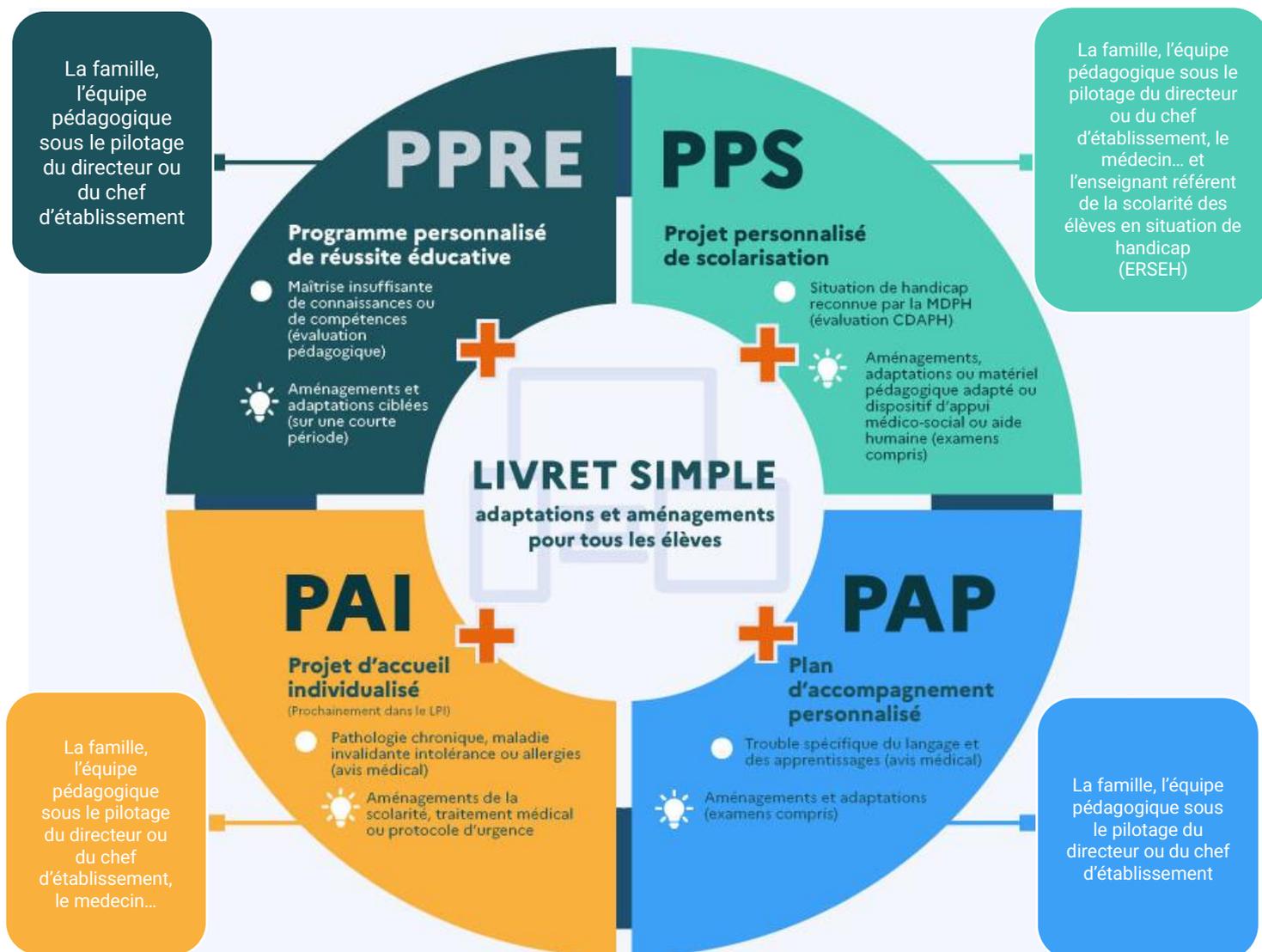
A la demande des familles, entretien est possible avec le référent handicap.

Accessibilité des supports de formation :

Nous nous assurons que les supports de formation soient accessibles aux personnes en situation de handicap en utilisant des formats et des technologies variés et adaptés :

- Agrandissement A3
- Textes à trou
- Utilisation d'une police spécifique : Helvetica, Arial et Verdana.
- Utilisation de couleurs si possible

Adaptation des formations aux besoins spécifiques :



<https://eduscol.education.fr/3890/enseigner-des-eleves-besoins-educatifs-particuliers>

Nous nous assurons que les besoins spécifiques soient bien pris en compte en permettant la mise en place des dispositifs prévus par les notifications MDPH et/ou GEVASCO¹ :

- Tiers temps
- AVS²
- Ordinateur (MPA)
- Lecteur – Scripteur

Nous pouvons aussi mettre en place des aménagements ponctuels et/ou de longue durée en fonction des situations rencontrées.

Contacts

Référent Handicap

Mme TERRET-OLIVIER Julie

04 74 66 81 51

Julie.olivier@mfr.asso.fr

¹ Uniquement pour les élèves de la formation continue, les apprentis ne sont pas concernés par ce dispositif sauf en cas de reconnaissance RQTH

² idem